

# POUR MES DROITS MON SALAIRE MES CONDITIONS DE TRAVAIL



**TOUS LES 4 ANS, UNE ÉLECTION NATIONALE EST ORGANISÉE POUR MESURER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS DANS LES PETITES ENTREPRISES ET DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE.**

C'est le résultat de cette élection qui va permettre à la CGT de désigner ses représentants au sein des commissions paritaires et de négociation collective. Il contribuera également à désigner les conseillers prud'homaux dans l'ensemble des départements. Dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, cette élection est le seul moment où les salariés peuvent donner leur avis et choisir leurs représentants.

Le secteur de l'emploi à domicile se structure et se professionnalise... Avec la nouvelle convention collective unifiée (fusion de la convention collective des assistants maternels et des salariés du particulier employeur), vos droits évoluent.

**De nouveaux droits conventionnels valorisent le travail des jours fériés**, encadrent le temps de travail, permettent de mieux équilibrer la relation entre les particuliers employeurs et les salariés.

**De nouveaux droits collectifs issus de notre mobilisation syndicale sont désormais effectifs :**

- La prime de départ volontaire à la retraite
- Les activités sociales et culturelles
- Un régime de prévoyance unifié et amélioré

**Un dialogue social innovant avec un Conseil National Paritaire du Dialogue Social (CNPDS)** et la création de commissions paritaires territoriales de proximité (CPT) dans chaque région.

**LE SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE C'EST :**



1,3 millions de salarié.es du particulier employeur (assistantes de vie, gardes d'enfants, employés familiaux, enseignants à domicile, etc.)



250 000 assistant-es Maternel-les qui accueillent les jeunes enfants au sein de leur propre domicile



La CGT est la première organisation au sein de ce secteur avec 25% des suffrages exprimés, et à ce titre, a permis plusieurs avancées importantes pour les métiers du domicile.

## LA CGT PORTE LE PROGRÈS SOCIAL DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE

La CGT est fortement impliquée dans le dialogue social du secteur et apporte son expérience liée à son ancienneté, son expérience et sa présence dans toutes les instances interprofessionnelles.



Vice-présidence du service national de santé au travail



Présidence du Conseil National Paritaire du Dialogue Social



Présidence de 7 commissions paritaires territoriales



Présidence de la section activités sociales, départ volontaire à la retraite et santé au travail

## LA CGT, SYNDICAT DES GRANDS COMBATS ET DE LA FEUILLE DE PAIE

Tout sur les élections : [respecgt.fr/tpc](https://respecgt.fr/tpc)

**R**etraites, Assurance chômage, vous savez quelle place la CGT occupe sur les grandes luttes qui traversent le pays. Moins médiatisées, nos actions visant à améliorer le quotidien des salarié.es sont pourtant la signature de notre syndicalisme, écoute, proximité, solidarité !

### La CGT, un syndicat qui a une feuille de route et qui s'y tient :

- Reconnaissance de la pénibilité de nos métiers
- Création d'un fonds de garantie des salaires impayés
- Temps de travail
- Adaptation de la convention collective aux nouvelles règles issues de la jurisprudence Européenne
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité professionnelle
- Revalorisations salariales
- Santé au travail

### Les activités sociales et culturelles, une victoire pour la CGT

Avec sa plateforme dédiée aux salariés du particulier employeur, le secteur permet désormais l'accès à des

activités sociales et culturelles. Nous avons également fait le choix d'organiser des activités collectives qui nous permettent de rencontrer des collègues et de rompre l'isolement. Désormais, la carte CEZAM est incluse dans votre adhésion.

Inscrivez-vous gratuitement sur : [asc-loisirs-emploidomicile.fr](https://asc-loisirs-emploidomicile.fr)



### La prime de départ volontaire à la retraite, une avancée majeure

Grâce à notre nouvelle convention collective, notre ancienneté est désormais calculée sur notre ancienneté dans le secteur et non plus chez le dernier employeur. L'indemnité de départ volontaire est versée par l'IRCEM.

### Les congés payés continuent à être acquis pendant les arrêts de travail pour maladie, Merci la CGT !

La Cour de cassation qui, depuis plusieurs années, exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec la législation européenne, a suivi le raisonnement de la CGT ; et a rendu plusieurs décisions permettant aux travailleur·ses français·es de faire valoir les droits garantis au niveau européen auprès de leurs employeurs.

Toute notre activité sur [sap.cgt.fr](https://sap.cgt.fr)

contact : [contact@sap-cgt.social](mailto:contact@sap-cgt.social)

## LA CGT, C'EST UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ, À L'ÉCOUTE ET DOTÉ D'UN SOLIDE RÉSEAU INTERPROFESSIONNEL.

Être informé, accompagné, représenté devant toutes les instances, c'est important (prud'hommes, Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale, PMI, CCPD,...), des centaines de militants participent activement à la défense de vos intérêts au quotidien.



CGTsap  
CGTassmat



Service\_a\_la\_personne



Service a la personne

POUR MES DROITS, MON SALAIRE, MES CONDITIONS DE TRAVAIL



SALARIÉ·ES  
DES TPE



25 novembre au 9 décembre 2024